

COMPT E - R E N D U
D U C O N S E I L M U N I C I P A L
D U 0 8 O C T O B R E 2 0 2 0 A 2 0 H 3 0

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 2 octobre 2020

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DERVEAUX, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, BOUADIS, GAFFEZ, DUPREZ-PANNETRAT, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, MARGUET, NEDELEC, DA PAULA, LE BRAS, DE CASTRO, LI LUN YUK, COLOMBA, DELECROIX, BOURDAIS, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Estelle CABARET représentée par Jean-Christophe POULET

Julien QUENTEL représenté par Nathalie DERVEAUX

Farid LAZAAR représenté par Elisabeth DE CASTRO

Séance ouverte à 20h30.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

L'adoption du procès-verbal de la séance du 08 juillet est reportée au prochain conseil municipal.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nathalie DERVEAUX est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° : 01-08-10-20

Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE BESSANCOURT AU SEIN DE LA MISSION LOCALE DE TAVERNY

Les candidats présentés par **Monsieur Elie DOMERGUE** sont :

- Mme Christine SAVVA - **déléguée Titulaire**
- M. Elie DOMERGUE **délégué Suppléant**

Les candidats présentés par **M. Jean-Christophe POULET** sont :

- M. Azedine MESSAOUDI - **délégué Titulaire**
- M. Jean-Paul MASCHERONI - **délégué Suppléant**

Il est ensuite procédé au vote à main levée pour chaque candidat.

Ont obtenu pour les **délégués titulaires** :

- M. Azedine MESSAOUDI : **25 voix POUR et 4 CONTRE**
- Mme Christine SAVVA : **4 voix POUR et 25 voix CONTRE**

Ont obtenu pour les **délégués suppléants** :

- M. Jean-Paul MASCHERONI : **25 voix POUR et 4 CONTRE**
- M. Elie DOMERGUE : **4 voix POUR et 25 voix CONTRE**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

Azedine MESSAOUDI représentant titulaire,

Jean-Paul MASCHERONI représentant suppléant,

pour représenter la commune de Bessancourt au sein de la Mission locale de Taverny

Sous-préfecture d'Argenteuil

15 OCT. 2020

ARRIVEE

Objet : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°11-04-06-20 - DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATION D'EQUIPEMENTS D'INTERET GENERAL ANDRE MESSENGER (SIEREIG) ANDRE MESSENGER (LYCEES ET COLLEGE DE TAVERNY)

La candidate présentée par Monsieur Elie DOMERGUE est :

- Mme Catherine BOURRIER - **déléguée Titulaire**
- Pas de Candidat pour être **délégué Suppléant**

Les candidates présentées par M. Jean-Christophe POULET sont :

- Mme Darine BOUADIS - **déléguée Titulaire**
- Mme Fathia GHANI REFOUFI - **déléguée Suppléant**

Il est ensuite procédé au vote à main levée pour chaque candidat.

Ont obtenu pour les **déléguées titulaires** :

- Mme Darine BOUADIS : **25 voix POUR et 4 CONTRE**
- Mme Catherine BOURRIER : **4 voix POUR et 25 voix CONTRE**

Mme Fathia GHANI REFOUFI a obtenu pour être **déléguée suppléante 25 voix POUR et 4 CONTRE**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

Darine BOUADIS déléguée titulaire,

Fathia REFOUFI déléguée suppléante,

pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisation d'Equipement d'Intérêt Général (S.I.E.R.E.I.G) André Messenger

Objet : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°22-04-06-20 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LE VAL D'OISE (S.M.D.E.G.T.V.O.)

Pas de candidat présenté par **Monsieur Elie DOMERGUE**.

Les candidats présentés par **M. Jean-Christophe POULET** sont :

- M. William MOSSE - **délégué Titulaire**
- M. Jean-Pierre GAFFEZ - **délégué Suppléant**

Il est ensuite procédé au vote à main levée pour chaque candidat.

M. William MOSSE a obtenu pour être **délégué titulaire 25 voix POUR et 4 CONTRE**

M. Jean-Pierre GAFFEZ a obtenu pour être **délégué suppléant : 25 voix POUR et 4 CONTRE**

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE

William MOSSÉ, délégué titulaire,

Jean-Pierre GAFFEZ délégué suppléant,

pour siéger au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, de Gaz et de Télécommunications dans le Val d'Oise (S.M.D.E.G.T.V.O.).

Objet : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019 DE LA CAVP

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2019

MET A DISPOSITION du public le document en mairie, aux horaires d'ouverture habituels.

Objet : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE POUR L'ORGANISATION D'UNE BRIGADE DE SOIREE, L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN D'AGENTS DE POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE POUR L'ORGANISATION D'UNE BRIGADE DE NUIT, AINSI QUE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT ET LA POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'INTEGRATION DE LA COMMUNE D'ERMONT DANS LE DISPOSITIF

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER)**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adhésion de la Commune d'Ermont non seulement à la brigade de soirée, mais également à la brigade de nuit de la police municipale mutualisée,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de soirée,
APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention de mise en commun d'agents de police municipale mutualisée pour l'organisation d'une brigade de nuit,
APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police Municipale Intercommunale,
AUTORISE le Maire à signer lesdits documents cités ci-avant ainsi que tous les documents afférents ou avenants à intervenir.

N° : 06-08-10-20

Objet : FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE DE FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'utilisation du F.S.R.I.F. au titre de l'année 2019 détaillée dans un tableau (pièces annexées).

N° : 07-08-10-20

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA COMMUNE (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°04-08-07-20

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER**

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 3 049 621.97 €
- 002 : 290 046.70 €

N° : 08-08-10-20

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER),**

Le Conseil Municipal,

ADOpte le budget supplémentaire 2020 de la commune dont les prévisions en dépenses et recettes s'équilibrent selon les comptabilisations suivantes :

- Section de fonctionnement : 1 452 046.70 €
- Section d'investissement : 5 067 996.01 €

N° : 09-08-10-20

Objet : FIXATION MODE ET DUREE AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Après en avoir délibéré **à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal,

ARTICLE 1 : ADOpte, pour les catégories de biens ou les biens renouvelables, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement détaillés selon l'annexe à la présente délibération, pour le budget de la Ville de Bessancourt;

ARTICLE 2 : AUTORISE l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 1000 € ;

ARTICLE 3 : PERMET l'enregistrement, en section de fonctionnement, des biens de faibles valeurs ou dont la consommation est très rapide, représentant un coût unitaire inférieur à 500 € ;
De plus, afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est suggéré, pour les éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessous, d'appliquer la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

N° : 10-08-10-20

Objet : ENGAGEMENT DU QUART DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER)**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engagé des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 afin de permettre :

- l'acquisition éventuelle de matériel pour les services : 50 000 €
- des frais d'études pour le futur contrat régional 100 000 €

Il est précisé que ces dépenses ont été estimées à la somme de 150 000 €.

Objet : ACOMPTE DE SUBVENTION 2021 POUR LE CCAS

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

VOTE un acompte de 150 000€

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 au chapitre 65.

Objet : COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Les candidats présentés par Monsieur Elie DOMERGUE sont :

- Mme Catherine BOURRIER - **délégue Titulaire**
- Bouhary MOUHAMADMANSOUR - **délégué Suppléant**

Les candidats présentés par M. Jean-Christophe POULET sont :

- M. Jean-Christophe POULET - **délégué Titulaire**
- Mme Darine BOUADIS - **délégue Suppléant**

Il est ensuite procédé au vote à main levée pour chaque candidat.

Ont obtenu pour les **délégués titulaires** :

- M. Jean-Christophe POULET : **25 voix POUR et 4 CONTRE**

Mme Catherine BOURRIER : **4 voix POUR et 25 voix CONTRE**

Ont obtenu pour les **délégués suppléants** :

- Mme Darine BOUADIS : **25 voix POUR et 4 CONTRE**
- M. Bouhary MOUHAMADMANSOUR : **3 voix POUR - 26 voix CONTRE**

Le Conseil Municipal,

DESIGNE

Jean-Christophe POULET délégué Titulaire

Darine BOUADIS déléguée Suppléante

pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la Communauté d'Agglomération du ValParisis.

Objet : INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 04-23-05-20)

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

FIXE :

- A compter du 18 mai 2020 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :
 - Maire : 55% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Les Adjoints : 18.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - Les Conseillers Municipaux délégués : 2.67% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à l'exception du conseiller municipal délégué aux solidarités dont le pourcentage est fixé à 8.20 %.

DIT que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés ;
- Le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 14-08-10-20

Objet : MODIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 05-10-10-19 DU 10 OCTOBRE 2019

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER**

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

DIT que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants.

DECIDE d'inscrire au budget, les crédits relatifs audit régime indemnitaire.

AUTORISE l'autorité territoriale à procéder à toutes les formalités afférentes.

N° : 15-08-10-20

Objet : CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE à compter du 1^{er} janvier 2020, la création des 6 postes ci-dessous :

- un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe
- un poste d'agent de maîtrise principal
- un poste d'attaché principal
- un poste d'Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle
- un poste d'ingénieur
- un poste de technicien
- deux postes de rédacteur

N° : 16-08-10-20

Objet : CREATION DE POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – SPECIALITE EVEIL MUSICAL –A TEMPS NON COMPLET

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER**

Le Conseil Municipal,

CREE un poste d'assistant d'enseignement artistique – spécialité éveil musical – à temps non complet, aux conditions ci-dessus

AUTORISE M. Le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents.

FIXE la rémunération comme indiquée ci-dessus.

INSCRIT les crédits budgétaires au chapitre 012.

N° : 17-08-10-20

Objet : CREATION DE POSTE D'ADJOINT AU DGS AU PATRIMOINE COMMUNAL A TEMPS COMPLET

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER,**

Le Conseil Municipal,

CREE un poste d'Adjoint au DGS au patrimoine communal à temps complet, aux conditions ci-dessus

AUTORISE M. Le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents.

FIXE la rémunération comme indiquée ci-dessus.

N° : 18-08-10-20

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 8 OCTOBRE 2020

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER**

Le Conseil Municipal,

ADOpte le tableau des effectifs au 8 octobre 2020 ci-dessous :

FILIERES GRADES	BUDGETAIRE	EFFECTIVEMENT POURVU au 08.10.2020				NON POURVU au 08.10.2020
		TITULAIRE		NON TITULAIRE		
		TC	TNC	TC	TNC	
Attaché	5	2		3		0
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1				0
Rédacteur	4	3		1		0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	6	1	1			4
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	5	3				2
Adjoint Administratif Territorial	12	8		1		4
Total Filière Administrative	33	18	1	5	0	10
Ingenieur	2	1				1
Technicien Principal de 1ère classe	2					2
Technicien Principal de 2ème classe	1	1				0
Technicien	1	1				1
Agent de Maîtrise Principal	2	2				0
Agent de Maîtrise	3	1				2
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	17	13				4
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	2	1				1
Adjoint Technique Territorial	44	12		13		19
Total Filière Technique	74	32	0	13	0	30
Cadre supérieur de santé classe normale	1	0				1
Cadre de Santé de 1ère classe	1	1				0
Psychologue de classe normale	1				1	0
infirmière en soins généraux	1					1
Educateur de Jeunes Enfants classe exceptionnelle	1	1				0
Educateur de Jeunes Enfants 1ère classe	2	1				1
Puéricultrice classe normale	1					1
Educateur de Jeunes Enfants 2ème classe	2	1				1
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	4	2		1		1
Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	10	4		2	1	3
Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles	3	2				1
Assistante Maternelle	15			10		5
Total Filière Médico- Sociale	42	12	0	13	2	15
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1				0
Assistant de conservation	1	1				0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1					1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème Classe	1		1			0
Assistant d'enseignement artistique	11		1		10	0
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2ème classe	2	1				1
Adjoint Territorial du Patrimoine	1	1				0
Total Filière Culturelle	18	4	2	0	10	2
Educateur Territorial des A.P.S Principal de 1ère classe	1	1				0
Educateur Territorial des A.P.S	4			1		3
Total Filière Sportive	5	1	0	1	0	3
Animateur	2	2				0
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	8	7				1
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1ère classe	1	1				0
Adjoint Territorial d'Animation	17	4		3		10
Total Filière Animation	28	14	0	3	0	11
Chef de service de police municipale	1	1				0
Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1					1
Brigadier chef principal	1	1				0
Gardien-brigadier	1	1				0
Total Filière Police Municipale	4	3	0	0	0	1
Emploi Service Civique	3				1	2
Parcours Emploi Compétence	4			2		0
Apprenti	2			2		0
Collaborateur de cabinet	1			1		0
Hors filieres	10	0	0	5	1	2
	214	84	3	40	13	74
140						

Objet : TARIFICATION DES SEJOURS DE VACANCES HIVER 2021

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER

Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs et quotients familiaux ci-dessous :

Séjour au Chalet des Pistes à MORILLON (Haute-Savoie) du 13 au 20 février 2021 pour les 8/12 ans (26 places) et les 13/17 ans (8 places) :

Quotient	Tarif SKI	Tarif SURF
420 € et moins	385 €	425 €
421 € à 590 €	425 €	465 €
591 à 770 €	465 €	505 €
771 à 910 €	505 €	545 €
911 à 1 100 €	545 €	585 €
1 101 à 1 285 €	585 €	625 €
1 286 à 1 470 €	625 €	665 €
1 471 € et plus	665 €	705 €
Hors commune*	1 207 €	1 247 €

(*) Seulement s'il reste des places disponibles après inscription des Bessancourtois.

Objet : DOTATIONS DU CONCOURS DE NOUVELLES POLICIERES

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** les dotations suivantes :

- **3^e prix** : Carte cadeau Edilivre d'une valeur de 150€
 - Signature d'un contrat de publication
 - Réalisation du jeu d'épreuves
 - Couverture graphique : montage et création de la couverture à partir des souhaits de l'auteur
 - Validation des maquettes
 - Conversion au format universel Epub de lecture sur les liseuses
 - Publication, vente et mise en ligne des formats numérique et papier
 - Référencement sur le réseau des libraires Dilicom
 - Mise en vente sur Fnac.com, Amazon.fr, Chapitre.com
 - Attribution d'un numéro ISBN et dépôt légal auprès de la BnF
- **2^e prix** : Carte cadeau Edilivre d'une valeur de 200€
 - Equivalent au 3^e prix
 - 1 exemplaire du livre papier offert à l'auteur
- **1^{er} prix** : Carte cadeau Edilivre d'une valeur de 300€
 - Equivalent au 3^e prix
 - Attribution d'un numéro ISBN et dépôt légal auprès de la BnF

Objet : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

Après en avoir délibéré à **25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER

Le Conseil Municipal, **APPROUVE** la révision du règlement intérieur de l'Espace Marc Steckar ci-annexé, applicable au 1 novembre 2020, comme suit :

Le nouveau règlement intérieur indiquera donc dans l'article :

- 3. Parcours pédagogique et culturel :
 - e) Enseignement à distance / Remboursement

Qu'en cas de fermeture de l'établissement liée à une situation sanitaire exceptionnelle, l'enseignement distanciel se substituera au présentiel

L'établissement culturel s'assurera de la bonne transmission pédagogique.
Le lien pédagogique étant requis, aucun remboursement, même partiel ne pourra être exigé à l'administration et au travers elle, à la municipalité

N° : 22-08-10-20

Objet : SUBVENTION DE 500 EUROS A L'ASSOCIATION « MARION, LA MAIN TENDUE »

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE :

- l'octroi d'une subvention d'un montant de 500€ à l'association « Marion, la main tendue ».

DIT que les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2020.

N° : 23-08-10-20

Objet : RETRAIT DU NOM DE LA PLACE « MIRCA TOCNY »

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER,**

Le Conseil Municipal,

VALIDE le retrait du nom de la place Mirca Tocny, de la phase 2 de réalisation de l'EcoQuartier,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

N° : 24-08-10-20

Objet : CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIRIES DU PROJET LOTICIS (TRANCHE B01)

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention de cession telle qu'annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer les actes afférents à cette cession et au classement des emprises concernées dans le domaine public communal.

N° : 25-08-10-20

Objet : BILAN 2019 DES CESSIONS / ACQUISITIONS DE LA VILLE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'exercice 2019.

N° : 26-08-10-20

Objet : AVENANT N° 1 DE PROLONGATION DE DUREE POUR LA CONVENTION OPERATIONNELLE DE VEILLE ET DE MAITRISE FONCIERE POUR LA REALISATION D'OPERATIONS D'AMENAGEMENT A DOMINANTE D'HABITAT CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE BESSANCOURT, ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention de cession telle qu'annexée à la présente,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint à signer l'avenant n°1 de prolongation de durée pour la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation d'opérations d'aménagement à dominante d'habitat conclue entre la commune de Bessancourt, et l'Établissement public foncier d'Ile de France, ci-annexée,

N° : 27-08-10-20

Objet : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pour ces projets.

N° : 28-08-10-20

Objet : DECLASSEMENT, DESAFFECTATION ANTICIPEE EN VUE DE LA CESSION DES PARCELLES BA 711 ET BA 712, SITUÉES RUE MADAME / RUE CARNOT

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

PRONONCE le déclassement du domaine public par anticipation d'une superficie d'environ 210 m² constituée par les parcelles BA 711 et BA 712 (plan joint).

DIFFERE la désaffectation jusqu'à la cession effective des parcelles, dans un délai maximum de trois ans, ce qui a pour avantage de maintenir un usage public du site,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué à signer tout courrier ou tous actes relatifs au déclassement et à la désaffectation de ces emprises représentant environ 210 m².

N° : 29-08-10-20

Objet : AVENANT N° 1 AU REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 au règlement de mise à disposition du système d'information géographique conclu avec la CA VAL PARISIS,

PRECISE que l'objet de cet avenant n° 1 est de prolonger la durée du règlement pour une période de 6 mois

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

N° : 30-08-10-20

Objet : ZAC DES MEUNIERS APPROBATION DU CRACL 2019

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER,**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le CRACL 2019 pour la ZAC Des Meuniers suivant le bilan joint en annexe.

INSCRIT la participation financière de la Ville suivant l'échéancier proposé au CRACL 2019.

N° : 31-08-10-20

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX FAMILLES POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

FIXE le montant de l'enveloppe allouée pour 2020 à 2500 €.

N° : 32-08-10-20

Objet : CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION EN MEUBLES DE TOURISME – INSTITUTION DE L'AUTORISATION PREALABLE DE CHANGEMENT D'USAGE ET FIXATION DES CONDITIONS DE L'AUTORISATION PREALABLE

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER,**

Le Conseil Municipal :

- **INSTAURE** la procédure d'autorisation préalable de changement d'usage de locaux destinés à l'habitation en vue de les louer de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.
- **RAPPELLE** que le logement proposé à la location doit répondre aux normes de décence.
- **DECIDE** que cette autorisation est nominative, attachée à la personne et non au local, et donc incessible.
- **DECIDE** que ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la commune.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

N° : 33-08-10-20

Objet : LOCATION D'UN MEUBLE DE TOURISME – INSTITUTION DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT

Après en avoir délibéré **à 25 voix POUR et 4 CONTRE (Mesdames et Messieurs, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR et BOURRIER,**

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** que la location, pour de courtes durées, d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement,
- **DECIDE** que la déclaration comprenne les informations exigées au titre de l'article D324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant,
- **DECIDE** que qu'un téléservice soit mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration,
- **DECIDE** que ces dispositions soient applicables sur tout le territoire de la commune,

Question orale n°1 :

Rapporteur : Mme Christine SAVVA – Conseillère Municipale

Lors du dernier Forum des Associations, nous avons été surpris de constater que les associations de parents d'élèves n'ont pas été admises à participer à cette rencontre.

Nous souhaitons en connaître la raison surtout que la manifestation s'est déroulée à l'extérieur et répondait aux exigences sanitaires.

Réponse à la Question orale n°1

Rapporteur : Mesdames Nathalie DERVEAUX et Fathia GHANI REFOUFI – Adjointes au Maire

Pour des contraintes sanitaires évidentes, nous avons dû revoir l'organisation du forum des associations 2020. Afin d'assurer la sécurité des visiteurs et des exposants, ce forum s'est tenu en extérieur. Pour les mêmes raisons nous avons décidé de limiter le nombre d'associations présentes - et par conséquent le nombre de visiteurs - à celles dont les activités nécessitent des inscriptions afin d'organiser leurs groupes en fonction de leurs créneaux. Je précise que les associations qui avaient déjà suffisamment d'inscrits à leurs activités n'étaient pas conviées non plus.

En ce qui concerne les associations de parents d'élèves, elles ont la possibilité de se rapprocher des Bessancourtois, des parents en particulier à de nombreuses occasions, notamment à la sortie des écoles.

Madame Refoufi va vous expliquer ce qui leur a été proposé.

Avant tout, je souhaite remettre les choses dans leur contexte. Ayant dans ma délégation les parents d'élèves entre autres, je suis intervenue de ma propre initiative afin de proposer une alternative aux associations de parents d'élèves sachant qu'ils ne pouvaient pas participer au Forum.

Cette solution consistait à mettre en place des tables d'informations devant les groupes scolaires.

L'ensemble des associations de parents d'élèves a apprécié qu'une solution ait été proposée et l'ont même trouvée pertinente excepté une association.

Je vous passe les échanges de mail que j'ai eu avec le président de l'association plus qu'agressif à mon égard

Certains ont saisi l'opportunité d'autres pas !

Ainsi devant le groupe scolaire Lamartine et celui du collège Maubuisson, ont pu avoir lieu des tables d'échanges.

L'idée étant séduisante, on nous a demandé de la reproduire durant l'année scolaire.

Question orale n°2 :

Rapporteur : M. Bouhary MOUHAMADMANSOUR

Nous avons été interpellés par un certain nombre d'associations, lesquelles ont déploré la perte de leurs créneaux horaires ; nous souhaitons connaître les modalités objectives d'attribution de ces créneaux et ce afin de couper court à toutes polémiques

Réponse à la Question orale n°2

Rapporteur : Mme Darine BOUADIS – Adjointe au Maire

Je tiens tout d'abord à rappeler nos engagements et nos attentes exprimés dans notre programme. Nous souhaitons le rayonnement de toutes les formes d'activités et d'expressions au sein de notre commune, grâce notamment à un engagement du tissu associatif dans les actions qu'elles conduisent et dans leur engagement à développer leur accessibilité pour tous.

Nous souhaitons soutenir, accompagner, développer et prioriser les associations bessancourtoises désireuses de s'investir auprès de la commune et de nos concitoyens.

L'attribution des créneaux des activités sportives est définie prioritairement aux :

- associations nous ayant remis leurs demandes de créneaux avant le 1/06/2020
- associations affiliées à des fédérations nationales. Celles-ci doivent avoir des créneaux en semaine puisque le Week-end elles sont en compétition. Les associations sans compétitions peuvent prendre des créneaux le Week-end.
- activités de l'UNSS le mercredi à prioriser car touchant un grand nombre de bessancourtois.

Les associations ou compagnies qui ont uniquement des activités de répétition pour des prestations hors de la ville, ne sont pas prioritaires. Les artistes peuvent bénéficier d'une résidence d'artistes dans le cadre des objectifs du 100% EAC.

Enfin on priorise également l'arrivée de nouvelles associations d'Education et de pratiques de sports n'existant pas actuellement à Bessancourt pour élargir l'offre.

Pour revenir à votre question :

- 1/ Nous avons une association qui s'est vue representer des créneaux autres que celle de la saison précédente en faveur de l'UNSS au vue de notre priorité. A noter que cette association n'a pas répondu à notre proposition de rendez-vous en juin. Par contre nous l'avons reçu en septembre à sa demande.
- 2/ la seconde n'a pas répondu aux relances de la ville pour le choix de ses créneaux, nous les avons donc réaffectés à d'autres associations
- 3/ la dernière association a une activité lucrative et ne rentre pas dans le cadre de notre démarche.

Je rappelle que toutes les associations étaient invitées à me rencontrer en juin.

Voilà donc les critères énoncés. Ils ont été communiqués aux associations.

Question orale n°3 :

Rapporteur : Mme BOURRIER – Conseillère municipale

Concernant le rapport annuel d'activité 2019 de la commission d'agglomération du Val Parisis, nous nous étonnons que nos concitoyens doivent se rendre à la mairie pour consulter ledit rapport.

À l'heure de la dématérialisation, de l'open data, pourquoi ne pouvons-nous pas y accéder directement en ligne?

Réponse à la question orale n°3

Rapporteur : M. Jean-Christophe POULET – Maire de Bessancourt

Ledit rapport a été établi par la Communauté d'agglomération du Val Parisis.

De ce fait, il est consultable en ligne sur le site du ValParisis dans la rubrique « finances ».

La mise à disposition pour consultation à l'accueil de la Mairie, faite sur la délibération, concerne les administrés n'ayant pas d'accès à internet.

Séance levée à 23h00.

Le Maire de Bessancourt,



Jean-Christophe POULET